

	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	juillet 19
	DOSSIER D'ENREGISTREMENT rubrique (2221) - PIECES JOINTES -	

PIECE JOINTE N° 11

L'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement

OUI

NON

En cas de réponse affirmative :

Justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement].

Dans le cas contraire, aucun document n'est joint.